



Signataires : Jean-Louis Fazio, Masha Alimi, Sophie Bobillier, Marc Falquet, Marc Saudan, Laurent Seydoux, Jacques Jeannerat, Cédric Jeanneret, Emilie Fernandez, Julien Nicolet-dit-Félix, Marjorie de Chastonay, Christo Ivanov, Céline Bartolomucci, Raphaël Dunand, Angèle-Marie Habiyakare

Date de dépôt : 30 octobre 2023

Proposition de motion

Mieux favoriser l'apprentissage au sein des PME

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la difficulté pour les jeunes à trouver une place d'apprentissage ;
- le découragement rencontré par les entrepreneurs par la lourdeur des démarches administratives et une information peu attractive pour l'engagement d'un apprenti ;
- le manque de main-d'œuvre dans certaines professions ;
- la volonté affirmée des différents acteurs économiques en faveur de l'engagement d'apprentis ;
- la volonté de préserver un savoir-faire ;
- la diversité et la richesse du tissu économique genevois ;
- le rapport du Conseil d'Etat (RD 1525), déposé le 5 avril 2023, relatif à la promotion et au développement de la formation professionnelle et continue pour 2014-2022,

invite le Conseil d'Etat

- à modifier le règlement C 2 05.01 d'application de la loi sur la formation professionnelle, afin de favoriser l'apprentissage au sein des PME, grâce à des mesures administratives simplifiées, et d'améliorer la communication et l'information concernant ce domaine ;
- à recourir à des personnes retraitées pour qu'elles puissent agir en qualité de commissaires d'apprentissage auprès des apprentis dans le cadre de leurs formations professionnelles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapport du Conseil d'Etat (RD 1525) déposé le 5 avril 2023 relatif à la promotion et au développement de la formation professionnelle et continue pour 2014-2022 démontre une volonté de l'exécutif d'améliorer la politique dans ce domaine, et l'on doit saluer cette démarche.

Cependant, force est de constater que l'apprentissage au sein des PME est peu mentionné et apparaît peu encadré. Après consultation, les entreprises concernées (PME) confirment pour la plupart cette carence et souhaitent une meilleure approche, plus dynamique, pour développer, faciliter et augmenter l'embauche d'apprentis.

Le tissu très important de PME dans notre canton de Genève, avec un savoir-faire et une diversité remarquable, est une aubaine pour la formation de nombreux jeunes en quête d'un métier stable, des jeunes ancrés localement.

Hélas, la bureaucratie, les lenteurs administratives, le renvoi d'un bureau à l'autre, une information peu attractive ne favorisent pas la volonté des employeurs d'engager des apprentis/ies.

Il faut y remédier grâce à une politique plus dynamique en faveur des PME, les grandes entreprises ou multinationales ne rencontrant pas les mêmes difficultés.

Au sein du guichet unique, il est important qu'une attention particulière et spécifique soit destinée aux PME.

La promotion du CFC et de l'AFP (2 ans) doit être plus ciblée et mieux expliquée, en collaboration avec d'autres instances (DIP par exemple, parents, entreprises, jeunes, etc.), un certificat des acquis devrait être instauré, valorisant ainsi les personnes concernées.

Cette réflexion en vue de renforcer la communication, l'information au sujet de l'orientation, doit être concertée avec la FER, l'OFPC et la Cité des métiers.

Des innovations comme le recours à de « jeunes » retraités pour partager leurs savoir-faire et expériences auprès des apprentis pourraient être rapidement mises en place, les PME étant certainement parties prenantes. Cette transmission des savoirs est en vigueur dans de nombreux pays et fonctionne à satisfaction. Ces professionnels pourraient ainsi fonctionner comme commissaires d'apprentissage et pallier le manque de ces

responsables dans certains secteurs, assurant donc un meilleur suivi éducatif et cognitif pour les apprentis.

Le Conseil d'Etat est invité par la motion ci-dessus à modifier le règlement C 2 05.01 d'application de la loi sur la formation professionnelle afin de favoriser l'apprentissage au sein des PME, grâce à des mesures administratives simplifiées, et d'améliorer la communication et l'information concernant ce domaine.